



COMMUNE DE BELBEUF
PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 2 SEPTEMBRE 2026

Le deux septembre deux mille vingt-six à dix-neuf heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en salle du Conseil à la Mairie de Belbeuf,

Date de convocation : 27 août 2026

Membres en exercice : 19

Date d'affichage : 27 août 2026

Présents : 18 **Votants** : 19

Étaient présents : M. Léon TAISNE, Mme Céline PINHEIRO, M. Laurent PANNIER, Mme Stéphanie MARAIS, M. Jérémy PLICHET, Mme Ludivine MILLET, M. Philippe FAJON, Mme Françoise DENEUVE, M. Jean-Philippe LABOULLE, Mme Carole COUPLEUX, M. Thomas MERRE, Mme Corinne HERTEL, M. Mickaël LEMARCHAND, Mme Anne SERVAIN, M. Julien FONTAINE, Mme Valérie HANGARD, Mme Agnès LAMY, M. Jacques EGAL,.

Secrétaire de séance : Mme Ludivine MILLET

Absents excusés : M. Thomas WEIRICH

Pouvoirs : M. Thomas WEIRICH a donné pouvoir à Mme Valérie HANGARD

Approbation du PV du conseil du 5 juin 2026.

CALENDRIER

CONSEIL MUNICIPAL	02/09/2026	19H00
FORUM DES ASSOCIATIONS, FETE DU VILLAGE	05/09 AU 06/09/2026	
REUNION PUBLIQUE PARTENARIAT AXA SANTE	08/09/2026	18H00
CEREMONIE MISE A L'HONNEUR DES SPORTIFS	14/09/2026	19H00
JOURNEE DU PATRIMOINE	19/09 ET 20/09/2026	
REUNION PUBLIQUE INFORMATION DES AIDANTS	26/09/2026	10H00
ELECTION SENATORIALE	27/09/2026	
Pour information : conseil communautaire métropolitain le 28/09/2026		

COMISSION 1 - finances, communication, travaux affaires sociales et scolaires. Préparation rentrée scolaire et Délib travaux Céline, Laurent, Stéphanie, Ludivine, Philippe, Francoise, Jean-Philippe, Carole, Thomas M., Mickael, Anne, Julien, Valérie, Thomas W., Egal	30/09/2026	19H00
VISITE ASSEMBLEE NATIONNALE	06/10/2026	Journée
CONSEIL MUNICIPAL	08/10/2026	19H00
<i>Pour information : conseil communautaire métropolitain le 09/11/2026</i>		
COMISSION 2 - finances, animations et affaires culturelles : Préparation fête du village et autres points à définir Céline, Laurent, Stéphanie, Jérémy, Ludivine, Philippe, Francoise, Jean-Philippe, Carole, Thomas M., Corinne, Anne, Julien, Thomas W., Agnès, Egal	12/11/2026	19H00
CONSEIL MUNICIPAL	18/11/2026	19H00
<i>Pour information : conseil communautaire métropolitain le 14/12/2026</i>		

Décisions prises par le Maire depuis la dernière réunion de conseil municipal

1 / Engagement des travaux à la salle de sports

Les devis suivants ont été signés : entreprise COGELEC pour le contrôle d'accès, pour un montant de 14 750 € HT, et entreprise POLYTRAVAUX pour la cloison, montant de 2 995.64€ HT.

La Métropole Rouen Normandie n'a pas accepté la subvention sollicitée, mais le Département 76 octroie 30%, soit 5 323.69 €.

2 / Engagement des travaux de la crèche

Les devis suivants ont été signés : entreprise HUSSON pour l'installation d'une structure de jeu, d'un montant de 19 936.81€ HT, et entreprise LEBORGNE pour les clôtures et le portillon, montant de 17 840.00€ HT.

De plus un nouveau sèche-linge a été installé, pour 1 349€ TTC (1124.17€ HT).

La CAF octroie 43 860€ sur l'ensemble du projet, qui comprend aussi l'entretien-étanchéité de la toiture, l'installation d'une climatisation et de voiles d'ombrage.

3/ Orgue

Monsieur le Maire explique à son conseil que les subventions sollicitées auprès du département et de la Métropole, pour la réhabilitation e l'orgue de l'église, ont été accordées.

Les travaux sont prévus sur 2027.

ORDRE DU JOUR

⇒ Demandes de subventions dans le cadre des projets de travaux :

- Mise aux normes des clôtures de l'ensemble école/périscolaire
- Remplacement de la chaudière de la mairie
- Création d'une aire de jeux à Saint Adrien

- Remplacement des clôtures du cimetière
- Reconstruction des locaux de l'association « Les brigades vertes »
- Réhabilitation et rénovation énergétique et fonctionnelle du groupe scolaire
- Modernisation des outils de communication
- Création d'un lieu climatisé pour les personnes vulnérables- rafraichissement la salle principale du restaurant scolaire.

⇒ **Convention avec la Fédération Française de Handball (terrain de hand à quatre) et Subvention exceptionnelle pour la FFH**

⇒ **Subvention exceptionnelle pour l'Association « Les Brigades vertes »**

⇒ **Création d'un poste au grade d'adjoint administratif à temps complet**

⇒ **Modifications de circulation et de signalétique :**

Rues du Clos Thomas ; rue du Clos Rollet ; Rue de Verdun ; Résidence les Génetais ; impasse d'Incarville

⇒ **Groupement de commandes pour la fourniture d'énergie et services associés en matière d'efficacité énergétique .**

TRAVAUX – DEMANDES DE SUBVENTIONS

PROJET

Mise aux normes des clôtures de l'ensemble de locaux polyvalents « Maurice GENEVOIX » (Ecole, périscolaire et extrascolaire)

Monsieur le Maire explique à l'assemblée que les clôtures entourant l'ensemble « Maurice GENEVOIX », locaux abritant l'école maternelle et primaire, ainsi que les activités permanentes de périscolaire (matin, midi et soir), et d'extrascolaire (mercredis et vacances), ne sont pas aux normes assurant la pleine sécurité des enfants accueillis.

En effet, il semble que la hauteur n'est pas suffisante, ce qui pourrait permettre à des adultes de déposer les enfants par-dessus les clôtures, ou à des enfants de sortir de l'enceinte de l'établissement.

De plus, il est nécessaire, pour la sécurité des lieux, d'installer un visiophone.

Plusieurs entreprises ont été sollicitées, et ont proposé divers projets.

Le montant global de ce projet s'élève à 27 904.39 € HT

Monsieur le Maire demande à son conseil municipal de l'autoriser à solliciter le concours de la Caisse d'Allocations Familiales (CAF), ainsi que du département de la Seine-Maritime et de la Métropole Rouen Normandie.

DEPENSES		RECETTES	
Remplacement des clôtures, portails et portillons. Installation d'un visiophone	27 904.39 €	Aide CAF (60% du montant proratisé à 54%)	9 041.02 €
		Département 76	8 371.32 €
		Métropole Rouen Normandie	5 246.03 €
		Commune	5 246.03 €

**Où l'exposé du Maire, et après en avoir délibéré,
le conseil municipal DÉCIDE DE :**

- METTRE EN ŒUVRE CE PROJET (mise en concurrence, signature des devis retenus, et signature de tout document nécessaire à la réalisation de ce projet)
- SOLLICITER DES SUBVENTIONS pour ce projet

Votants	19
Pour	19
Contre	0
Abstention	0

PROJET
Rénovation énergétique :
remplacement de la chaudière de la mairie

Exposé de Monsieur le Maire :

Afin d'engager des économies sur l'installation de chauffage de la Mairie, il est envisagé le remplacement de la chaudière de la mairie par une chaudière gaz à condensation, plus performante et économe en énergie.

Cette opération a pour objectif d'améliorer le rendement de l'installation de chauffage, de réduire les consommations de gaz et d'électricité, de limiter les coûts de fonctionnement et d'assurer un meilleur confort thermique pour les agents et les usagers.

Le projet comprend également la mise en place d'un système de régulation permettant de programmer les périodes de chauffe et les abaissements de température en fonction des horaires d'occupation des locaux, contribuant ainsi à renforcer les économies d'énergie et à améliorer les performances globales.

Afin de maîtriser le coût de l'opération, cette première phase d'investissement porte uniquement sur le remplacement de la chaudière et l'installation du système de régulation. Des travaux complémentaires, notamment sur les radiateurs, pourront être

envisagés dans un second temps avec le service technique afin de poursuivre la modernisation de l'installation de chauffage.

Pour accompagner le financement de cette opération, la commune sollicitera les aides financières les plus favorables auprès de l'État au titre de la DETR, du Département de la Seine-Maritime ainsi que de la Métropole Rouen Normandie, afin de réduire le reste à charge de la collectivité et de favoriser la réalisation de ce projet.

DEPENSES		RECETTES	
Remplacement de la chaudière	12 838.10 € HT	DETR	3 851.43 €
		Département 76	3 851.43€
		Métropole Rouen Normandie	2 567.62 €
		Commune	2 567.62 €

**Où l'exposé du Maire, et après en avoir délibéré,
le conseil municipal DÉCIDE DE:**

- METTRE EN ŒUVRE CE PROJET (mise en concurrence, signature des devis retenus, et signature de tout document nécessaire à la réalisation de ce projet)
- SOLLICITER DES SUBVENTIONS pour ce projet

Votants	19
Pour	19
Contre	0
Abstention	0

PROJET
Création d'une aire de jeux à Saint Adrien

Plusieurs demandes ont été formulées par les enfants du Conseil Municipal des Enfants (CME), mais également par des parents et des membres du comité de quartier, pour l'installation d'une aire de jeux sur le secteur de Saint-Adrien.

En concertation avec l'entreprise Husson, une proposition d'aménagement a été étudiée afin de vérifier la faisabilité du projet.

Dans le cadre d'une mise en concurrence, l'entreprise Environnement Service a également été consultée. Elle propose les mêmes équipements de la gamme Husson pour un montant de **41 339,29 € HT**. Cette offre comprend les jeux, les sols amortissants, la clôture côté route ainsi que la clôture côté falaise.

Au regard de cette analyse, l'offre de l'entreprise Environnement Service apparaît comme la plus avantageuse sur les plans financier et technique.

Afin d'accompagner le financement de cette opération, la commune sollicitera les aides financières les plus favorables du Département de la Seine-Maritime ainsi que de la Métropole Rouen Normandie. Ces financements permettront de réduire le reste à charge pour la collectivité et de favoriser la réalisation de ce projet.

DEPENSES		RECETTES	
Terrassement, aménagement des abords, pose d'un sol spécial, et pose des clôtures, enlèvement de la terre	23 087.29 € HT	Département 76 (30%)	12 401.79 €
Fourniture et pose de 2 jeux extérieurs adaptés	18 252.00 € HT	Métropole Rouen Normandie (50% du reste à charge)	14 468.75 €
TOTAL	41 339.29 € HT	Commune	14 468.75 €

**Où l'exposé du Maire, et après en avoir délibéré,
le conseil municipal DÉCIDE DE:**

- METTRE EN ŒUVRE CE PROJET (mise en concurrence, signature des devis retenus, et signature de tout document nécessaire à la réalisation de ce projet)
- SOLLICITER DES SUBVENTIONS pour ce projet

Votants	19
Pour	18
Contre	0
Abstention	1

PROJET **Remplacement des clôtures du cimetière**

Dans le cadre de la poursuite des améliorations du cimetière, les clôtures manquantes au droit du muret brique silex réalisé par les agents communaux, et les clôtures existantes en très mauvais état entre le bloc sanitaire et le porche d'entrée, seront remplacées par de nouvelles clôtures

Ces nouvelles clôtures seront installées sur le muret réalisé récemment par les services techniques permettant de supprimer les barrières de protection provisoires, d'améliorer la sécurité et de valoriser le caractère patrimonial du lieu.

Entre ce muret et la porte d'entrée, la clôture existante actuellement très dégradée, ainsi que le portillon d'accès depuis l'espace de l'ancien presbytère, seront remplacé dans une nouvelle clôture afin d'obtenir un ensemble cohérent, sécurisé et conforme.

L'opération fera l'objet de demandes de subvention auprès de l'État (DETR), du Département de la Seine-Maritime et de la Métropole Rouen Normandie.

DEPENSES		RECETTES	
Remplacement des clôtures du cimetière	9 550.00 € HT	DETR	2 865.00 €
		Département 76	2 865.00€
		Métropole Rouen Normandie	1 910.00 €
		Commune	1 910.00 €

**Où l'exposé du Maire, et après en avoir délibéré,
le conseil municipal DÉCIDE DE:**

- METTRE EN ŒUVRE CE PROJET (mise en concurrence, signature des devis retenus, et signature de tout document nécessaire à la réalisation de ce projet)
- SOLLICITER DES SUBVENTIONS pour ce projet

Votants	19
Pour	19
Contre	0
Abstention	0

PROJET

Reconstruction des locaux de l'association

« les brigades vertes »

Implantée à Belbeuf, sur le plateau Est de la Métropole Rouen Normandie, l'association Les Brigades Vertes œuvre depuis de nombreuses années en faveur de l'insertion professionnelle par l'activité économique et de la protection de l'environnement. Elle intervient auprès de plusieurs communes du plateau Est à travers des actions concrètes telles que la réhabilitation des berges de la Seine, l'entretien des chemins ruraux, la préservation des espaces naturels et l'amélioration du cadre de vie.

Les travaux envisagés s'inscrivent pleinement dans cette dynamique d'utilité sociale et environnementale. Ils contribueront à renforcer la qualité de l'accueil et de l'accompagnement des personnes en parcours d'insertion, tout en améliorant leurs conditions de travail et en favorisant leur valorisation dans leur parcours vers l'emploi.

Les locaux actuels présentent aujourd'hui un état de vétusté très avancé qui ne permet plus de répondre aux exigences d'accueil, de sécurité et de confort nécessaires au bon fonctionnement de l'association

Leur reconstruction est devenue indispensable afin de disposer d'équipements adaptés aux besoins des salariés en insertion comme de l'équipe d'encadrement.

À travers ce projet, nous souhaitons offrir aux personnes accompagnées un environnement de travail digne, sécurisé et fonctionnel, conforme aux enjeux actuels de l'insertion professionnelle. Cette opération permettra également de consolider les capacités d'action de l'association au service des collectivités locales et de poursuivre son engagement en faveur de la protection de l'environnement, du développement durable et de la cohésion sociale sur le territoire.

Afin de réduire le reste à charge, des demandes de subvention seront déposées auprès de l'État (DETR), du Département de la Seine-Maritime et de la Métropole Rouen Normandie.

DEPENSES		RECETTES	
Démolition, désamiantage et préparation du terrain et des réseaux pour recevoir les futurs bâtiments	31 311.55 € HT	DETR	32 921.26 €
Acquisition et installation de bâtiments modulaires préfabriqués	76 426.00 € HT	Département 76 (30%)	32 921.26 €
Electricité (dont raccordement)	2 000.00 € HT	Métropole Rouen Normandie (50% du reste à charge)	21 947.51 €
TOTAL	109 737.55 € HT	Commune	21 947.51 €

**Où l'exposé du Maire, et après en avoir délibéré,
le conseil municipal AUTORISE LE MAIRE A:**

- METTRE EN ŒUVRE CE PROJET (mise en concurrence, signature des devis retenus, et signature de tout document nécessaire à la réalisation de ce projet)
- LANCER un appel d'offres dans le cadre du Code de la commande publique
- SOLLICITER DES SUBVENTIONS pour ce projet

Votants	19
Pour	19
Contre	0
Abstention	0

PROJET

Réhabilitation, et rénovation énergétique et fonctionnelle du groupe scolaire et extrascolaire/périscolaire « Maurice GENEVOIX »

Face à la multiplication des épisodes de fortes chaleurs de plus en plus fréquents, la commune de Belbeuf a été contrainte de fermer temporairement les écoles, le périscolaire, la restauration scolaire ainsi que la bibliothèque et la crèche, afin de garantir la sécurité, la sante des enfants, des enseignants et du personnel communal.

Afin d'adapter durablement nos bâtiments aux conséquences du changement climatique, et consciente que ces épisodes climatiques extrêmes sont amenés à se reproduire avec une fréquence croissante, la commune souhaite engager un programme global de réhabilitation énergétique de l'ensemble « Maurice GENEVOIX ».

Ce projet s'appuie sur les préconisations du rapport réalisé par ALTERN – Énergie Métropole Rouen Normandie en date du 10 avril 2025. Il poursuit un double objectif : améliorer durablement le confort thermique des occupants et réduire significativement les consommations énergétiques du bâtiment

Réfection de l'étanchéité des toitures-terrasses des écoles et des locaux périscolaires

Les travaux porteront sur la réfection complète de l'étanchéité des toitures-terrasses des écoles et des locaux périscolaires, associée à un renforcement significatif de l'isolation thermique.

Cette intervention est rendue nécessaire par le vieillissement avancé du complexe d'étanchéité actuel, à l'origine de nombreuses infiltrations d'eau constatées au cours des dernières années. Sa réfection permettra de garantir la pérennité des ouvrages tout en améliorant durablement les performances thermiques de l'enveloppe du bâtiment.

Le renforcement de l'isolation contribuera à réduire les déperditions de chaleur en période hivernale et à limiter les apports de chaleur en toiture durant les périodes estivales, améliorant ainsi le confort des occupants tout en diminuant les consommations énergétiques.

Les verrières des salles d'activités de l'école maternelle ainsi que celle de la salle polyvalente du bâtiment périscolaire seront remplacées dans le cadre de cette opération.

Mise en place de protection solaire sur les vitrages :

Il est envisagé de mettre en œuvre des films de protection solaire sur les vitrages des salles de classe donnant sur les toitures-terrasses, ainsi que sur les vitrages des salles d'activités de l'école maternelle et des locaux périscolaires.

Ces espaces, particulièrement exposés au rayonnement solaire, sont soumis à d'importants apports de chaleur en période estivale, générant des situations d'inconfort thermique pour les élèves, les enseignants et le personnel.

Installation d'un système de climatisation réversible

Afin de garantir des conditions d'accueil adaptées lors des épisodes de fortes chaleurs, il est prévu d'installer un système de climatisation assurant le rafraîchissement de l'ensemble des locaux de l'école.

Cette installation desservira toutes les salles de classe, les salles de repos de l'école maternelle et périscolaire, les salles d'activités de l'école maternelle et du périscolaire, le restaurant scolaire, ainsi que les locaux destinés au personnel enseignant.

Ce projet s'inscrit dans une démarche globale d'adaptation des bâtiments scolaires aux effets du changement climatique. En complément des travaux de renforcement de l'isolation thermique et de la mise en place de protections solaires sur les vitrages les plus exposés, le système de rafraîchissement permettra de maintenir des températures compatibles avec l'accueil des enfants et le bon déroulement des activités pédagogiques, y compris lors des épisodes de canicule.

Au-delà de l'amélioration du confort thermique des élèves, des enseignants, des agents communaux et des intervenants périscolaires, cet investissement constitue un enjeu majeur de santé publique et de sécurité. Il contribuera à prévenir les risques liés aux fortes chaleurs, notamment pour les jeunes enfants, particulièrement vulnérables aux épisodes caniculaires.

Création d'un terrain de hand à quatre

Afin de renforcer l'offre sportive de proximité et encourager la pratique quotidienne de l'activité physique pour les enfants, la commune souhaite créer un terrain de hand à quatre dans la cour de l'école. Cette nouvelle pratique offrira un nouvel espace sportif aux élèves, utilisable aussi par les structures périscolaires et les écoles.

Ce nouvel équipement sera utilisé quotidiennement par les élèves de l'école élémentaire, notamment lors des temps des récréations et dans le cadre du temps scolaire. Il bénéficiera également aux enfants du périscolaire et pourra être utilisé pendant les vacances pour des initiations et animations encadrées.

Afin de réduire le reste à charge, des demandes de subvention seront déposées auprès, de la Région Normandie, du Département de la Seine-Maritime, de la Métropole Rouen Normandie.

DEPENSES		RECETTES		
Réfection des toitures terrasses, remplacement des verrières, et des vitres cassées	325 441.54 € HT	DETR	97 632.46 €	260 288.14€
		Département 76	97 632.46€	
		CAF	65 023.22€	
Pose de films anti-chaleur sur les vitrages				

Installation d'un système de climatisation sur l'ensemble des bâtiments	148 498.83 € HT	DETR	44 549.65€	118 776.79€
		CAF	44 505.10€	
		MRN	29 722.04	
Installation d'un terrain de hand à 4	38 300.00 € HT	Région Normandie	11 490.00€	30 640.00€
		Département 76	11 490.00€	
		CAF	7 660.00€	
TOTAL	512 240.37 € HT	Commune	102 535.44€	409 704.93€

**Où l'exposé du Maire, et après en avoir délibéré,
le conseil municipal AUTORISE LE MAIRE A :**

- METTRE EN ŒUVRE CE PROJET (mise en concurrence, signature des devis retenus, et signature de tout document nécessaire à la réalisation de ce projet)
- LANCER un appel d'offres dans le cadre du Code de la commande publique
- SOLLICITER DES SUBVENTIONS pour ce projet, auprès de tous les financeurs possibles et en fonction de la nature des travaux à effectuer :
 - DETR
 - Région Normandie
 - Département 76
 - CAF
 - MRN (Métropole Rouen Normandie)

Votants	19
Pour	19
Contre	0
Abstention	0

PROJET

Modernisation des outils de communication.

Dans le cadre de sa politique de modernisation des outils de communication et d'information de la population, la commune souhaite remplacer les trois panneaux lumineux d'information situés rue du Général-de-Gaulle, route de Paris, et route de Menil Esnard.

Ces équipements permettent d'informer quotidiennement sur les manifestations communales, les événements associatifs, les informations municipales **et les messages d'alerte et de prévention.**

Aujourd'hui, ces panneaux arrivent en fin de vie. Celui situé rue du Général-de-Gaulle, à proximité de la place du Panetier du Roi, présente des dysfonctionnements réguliers. Malgré plusieurs interventions techniques et une

mise à jour complète du logiciel par l'entreprise chargée de la maintenance, les anomalies persistent et nuisent à la continuité du service.

Parallèlement, le coût annuel de maintenance des trois panneaux sera de **5 830.00€** en 2027 puis augmentera chaque année pour atteindre en 2032 à **6 227.00€**, sans pour autant garantir leur bon fonctionnement.

La commune envisage donc leur remplacement par des équipements plus performants, plus fiables et moins coûteux à entretenir.

Le montant de l'opération est estimé à **28 206€HT** (devis Centaure) avec un cout de maintenance bien moins important : **1 335.00€HT**.

Comparatif contrat actuel / remplacement	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	
Cout maintenance avec Lumiplan (contrat actuel) :	5 754.62 €	5 830.75 €	5 907.88 €	5 986.04 €	6 065.23 €	6 145.46 €	6 226.76 €	36 162.12 €
Remplacement des 3 panneaux Centaure		28 206.00 €	compris	compris	1 335.00 €	1 335.00 €	1 335.00 €	32 211.00 €

Panneaux neuf avec une technologie plus performante : Gain à la fin du mandat **-3 951.12 €**

Les nouveaux panneaux seront équipés d'une technologie LED couleur de dernière génération, offrant un affichage de qualité, une luminosité optimisée, une faible consommation et une durée de vie accrue. Ils permettront la diffusion de contenus modernes et attractifs : affiches en couleur, animations, photographies, vidéos courtes, informations municipales et messages d'alerte et de sécurité.

METTRE EN ŒUVRE CE PROJET (mise en concurrence, signature des devis retenus, et signature de tout document nécessaire à la réalisation de ce projet)

Votants	19
Pour	19
Contre	0
Abstention	0

PROJET

Création d'un lieu climatisé pour les personnes vulnérables, rafraîchissement de la salle principale du restaurant scolaire.

Dans le cadre de l'adaptation de notre patrimoine aux conséquences du changement climatique, la commune de Belbeuf souhaite installer un système de climatisation réversible dans le restaurant scolaire.

Bien que le bâtiment, construit dans les années 1990-2000, présente de bonnes performances thermiques selon l'étude énergétique d'Altern, les épisodes de fortes chaleurs entraînent une augmentation importante des températures

intérieures. Cette situation dégrade les conditions d'accueil des enfants durant le temps de restauration ainsi que les conditions de travail des agents municipaux.

L'installation d'un système de climatisation constitue aujourd'hui la solution la plus adaptée pour garantir le confort thermique des usagers et des personnels, tout en assurant la continuité d'un service public de qualité lors des périodes de canicule.

Au-delà de cet usage quotidien, ce projet s'inscrit dans une démarche de solidarité et de protection des populations les plus vulnérables. En effet, le restaurant scolaire sera mis à disposition des personnes âgées de la commune lors des épisodes de fortes chaleurs, à l'issue du service de restauration, et jusqu'au début des activités périscolaires.

En cas de vigilance canicule, l'organisation des temps périscolaires pourra être adaptée afin de permettre aux enfants de prendre leur goûter dans les locaux rafraîchi de l'école. Cette organisation libérera le restaurant scolaire, qui deviendra un espace d'accueil rafraîchi, sécurisé et convivial destiné aux personnes les plus vulnérables de la commune.

Cette opération répond ainsi à un double objectif d'intérêt général :

- garantir des conditions d'accueil et de travail adaptées aux fortes chaleurs pour les enfants et les agents municipaux ;
- créer un lieu refuge climatisé accessible aux personnes âgées, particulièrement exposées aux risques sanitaires liés aux épisodes caniculaires.

Par ce projet, la commune de Belbeuf affirme sa volonté d'adapter ses équipements publics aux effets du changement climatique tout en renforçant la protection des publics les plus fragiles.

**Où l'exposé du Maire, et après en avoir délibéré,
le conseil municipal DÉCIDE DE:**

- METTRE EN ŒUVRE CE PROJET (mise en concurrence, signature des devis retenus, et signature de tout document nécessaire à la réalisation de ce projet)

Votants	19
Pour	19
Contre	0
Abstention	0

**ACTIONS POUR LA JEUNESSE
ACTIONS POUR FAVORISER L'INSERTION
FINANCES LOCALES**

Convention avec la Fédération Française de Handball
(terrain de hand à quatre)
Subvention exceptionnelle pour la FFH

Afin de renforcer l'offre sportive de proximité et encourager la pratique quotidienne de l'activité physique pour les enfants, la commune souhaite créer un terrain de hand à quatre dans la cour de l'école. Cette nouvelle pratique offrira un nouvel espace sportif aux élèves, utilisable aussi par les structures périscolaires et les écoles.

Développé par la Fédération française de handball, le Hand à 4 est une pratique moderne, ludique, accessible et inclusive, qui permet de découvrir le handball, de favoriser la mixité et le respect des règles.

Ce nouvel équipement sera utilisé quotidiennement par les élèves de l'école élémentaire, notamment lors des temps des récréations et dans le cadre du temps scolaire. Il bénéficiera également aux enfants du périscolaire et pourra être utilisé pendant les vacances pour des initiations et animations encadrées.

En dehors du temps scolaire, le terrain pourra accueillir des animations avec le club de handball Belbeuf club plateau Est, s'inscrivant dans les objectifs de la FFHandball. Ce projet s'inscrit dans la volonté d'investir dans des équipements durables, mutualisés et accessibles, répondant à plusieurs objectifs d'intérêt général : promotion du sport pour tous, des valeurs éducatives, et de l'activité physique des jeunes, tout en optimisant les équipements de proximité.

La fédération se propose de créer un partenariat avec la commune de BELBEUF, et de permettre, via une convention, de bénéficier d'un équipement qui serait très coûteux si la commune devait en faire l'acquisition par ses propres moyens.

**Où l'exposé du Maire, et après en avoir délibéré,
le conseil municipal DÉCIDE DE :**

- CONVENTIONNER avec la FFH, afin de bénéficier gratuitement d'un équipement sportif coûteux à destination des enfants de l'école, et d'autres pratiquants
- OCTROYER une subvention exceptionnelle sur le budget 2026 de 7000 € à la FFH
- AUTORISER le Maire à signer ladite convention (en annexe de la présente délibération) et tout document qui sera nécessaire à la mise en place de ce partenariat

Votants	19
Pour	19
Contre	0
Abstention	0

Subvention exceptionnelle pour l'Association « Les Brigades vertes »

Le cimetière, fortement envahi par la végétation au fil des dernières semaines, nécessitait une intervention importante afin de lui redonner toute la dignité qu'il mérite.

Consciente de l'importance de ce lieu de recueillement, la municipalité est particulièrement attachée à maintenir un cimetière propre et entretenu, par respect pour les personnes qui nous ont quittés, leurs familles et la mémoire de nos aïeux.

Toutefois, en raison de la charge de travail importante des agents du service technique, il n'était pas possible de mobiliser les équipes durant plusieurs jours pour réaliser ce nettoyage.

C'est pourquoi la collectivité a sollicité, à titre exceptionnel et en dehors de leur contrat habituel, l'intervention des Brigades Vertes afin d'effectuer un désherbage complet du cimetière. Cette collaboration a permis de restaurer rapidement un cadre digne, paisible et respectueux de celles et ceux qui y reposent

Afin de reconnaître cet investissement exceptionnel, il est proposé d'accorder aux Brigades Vertes une subvention **de 2 400 €**.

**Où l'exposé du Maire, et après en avoir délibéré,
le conseil municipal DÉCIDE DE:**

- OCTROYER une subvention exceptionnelle sur le budget 2026 de 2400 € à l'association « Les Brigades vertes »

Votants	19
Pour	19
Contre	0
Abstention	0

RESSOURCES HUMAINES

Création d'un poste permanent à temps complet

au grade d'adjoint administratif

Monsieur le Maire rappelle au conseil que conformément à l'article L. 313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité et établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Cet emploi doit être pourvu par un fonctionnaire.

Il demande que le conseil municipal l'autorise à recruter un agent contractuel, dans l'hypothèse où la vacance d'emploi ne serait pas pourvue par un fonctionnaire titulaire ou stagiaire conformément aux conditions fixées à l'article L. 332-8 2°.

Dans l'hypothèse d'un recrutement d'un agent contractuel au titre de l'article L. 332-8 du code général de la fonction publique, l'agent recruté sera rémunéré selon les indices prévus au cadre d'emploi des adjoints administratifs territoriaux, au grade d'adjoint administratif.

Monsieur le Maire expose :

La Directrice Générale des Services, agent titulaire au grade d'Attaché territorial, ayant sollicité sa mutation, il est nécessaire de réorganiser les services.

L'équipe administrative a besoin de se renforcer et d'être pérennisée, aussi il est proposé de :

- Créer un poste à compter du 1^{er} octobre 2026, dans le cadre d'emplois des adjoints administratifs, au grade d'adjoint administratif, à temps complet
- Autoriser le recrutement d'un contractuel le cas échéant, en vertu de l'article L 332-8, 2°
- Dire que les dépenses sont inscrites au budget 2026
- Supprimer le poste au grade d'attaché territorial à compter du 15 septembre 2026
- Revoir le tableau des effectifs en conséquence

Où l'exposé du Maire, et après en avoir délibéré, le conseil municipal DÉCIDE DE:

- Créer un poste à compter du 1^{er} septembre 2026, dans le cadre d'emplois des adjoints administratifs, au grade d'adjoint administratif, à temps complet
- Autoriser le recrutement d'un contractuel le cas échéant, en vertu de l'article L 332-8, 2°
- Dire que les dépenses sont inscrites au budget 2026
- Supprimer le poste au grade d'attaché territorial à compter du 15 septembre 2026
- Revoir le tableau des effectifs en conséquence

Votants	19
Pour	19
Contre	0
Abstention	0

POUVOIRS DE POLICE DU MAIRE

CIRCULATION DANS LA COMMUNE

Modifications de circulation et de signalétique

En vertu du code général des collectivités territoriales (articles L2213-1 et suivants), le maire détient le pouvoir de police de la circulation.

Il peut réglementer la vitesse, interdire l'accès à certaines rues, fixer les sens de circulation et organiser le stationnement sur les voies publiques de la commune, qu'il s'agisse de routes communales, départementales ou nationales situées à l'intérieur des agglomérations.

A ce titre, Monsieur le Maire expose à son conseil les modifications de circulation et de signalétique envisagées dans la commune, à savoir :

I / Quartier Saint Adrien - Ajout d'un panneau signalant une voie sans issue

Plusieurs administrés ont signalé que des véhicules empruntaient par erreur le chemin d'Incarville, au lieu du chemin de la Source, situé quelques mètres plus loin. Cette situation semble notamment liée au manque de visibilité concernant la configuration du chemin d'Incarville, qui constitue une impasse.

Après échange avec la Métropole Rouen Normandie, il pourrait être envisagé d'installer un panneau « Voie sans issue » afin d'informer les automobilistes dès l'entrée du chemin d'Incarville.

Dans un second temps, il serait également pertinent d'ajouter un panneau de rue permettant d'identifier clairement l'impasse « Chemin d'Incarville ».

L'objectif est de limiter les erreurs d'itinéraire et les manœuvres de véhicules dans cette voie, tout en améliorant la lisibilité de la voirie pour les usagers.

Votants	19
Pour	19
Contre	0
Abstention	0

II / Modification de la signalisation verticale depuis la rue St Adrien vers la rue de Verdun

La circulation depuis la rue Saint-Adrien vers la rue de Verdun est actuellement interdite aux véhicules, à l'exception de la desserte locale (riverains, livraisons).

Cette restriction s'avère insuffisante, de nombreux véhicules non autorisés, notamment des poids lourds, camions et véhicules dont le PTAC est supérieur à 3,5 tonnes, empruntant régulièrement cette voie étroite pour rejoindre la rue de Verdun principale en direction de l'allée des Châtaigniers.

Après de nombreux échanges entre les habitants et avec les élus, Il est donc proposé :

- de supprimer le panneau sens interdit avec mention « sauf desserte locale » figurant sous ce panneau
- d'installer deux panneaux « sens interdit sauf riverain » complété d'un panneau sauf collecte et d'un panneau de limitation 30KM/h » de part et d'autre de la voirie, dans l'alignement du portail, afin de renforcer la lisibilité de l'interdiction

Votants	19
Pour	19
Contre	0
Abstention	0

III / Quartier des Génetais — Sécurisation de l'intersection rue de l'Aubépine

Par manque de visibilité, lié à la configuration de la voirie, plusieurs administrés ont signalé un risque d'accident entre les différents usagers de la route, notamment entre les véhicules et les cyclistes, rue de l'Aubépine.

Après échange avec les administrés et la Métropole de Rouen, il est proposé d'installer un panneau « STOP » à l'intersection des deux voies, afin d'imposer un arrêt et de sécuriser davantage la circulation de l'ensemble des usagers (automobilistes, cyclistes, etc.).

Votants	19
Pour	19
Contre	0
Abstention	0

IV / Modification signalisation routière à l'entrée de la rue du Clos Thomas sur 50 m

Actuellement, la circulation de la rue du Clos Thomas est organisée en sens unique, avec un aménagement autorisant la circulation des cycles en contresens.

Cette configuration interdit la circulation des véhicules motorisés dans le sens en direction de la rue Pasteur.

De ce fait, les habitants des premières habitations situées à proximité de l'intersection avec la rue Pasteur sont contraints d'emprunter la rue du Clos Thomas, puis la rue du Vide Gousset, afin de rejoindre ensuite la rue Pasteur.

Après échanges avec les administrés :

Il est proposé de modifier localement le sens de circulation sur une section d'environ 50 mètres, de manière à permettre aux premières habitation une sortie directe vers la rue Pasteur, sans détour par la rue du Vide Gousset.

Ce dispositif viserait à concilier les besoins des riverains avec les conditions de sécurité de l'ensemble des usagers.

Les aménagements seraient réalisés en concertation avec les services de Métropole Rouen Normandie, et comprendraient la mise en place de la signalisation verticale et horizontale réglementaire, notamment :

- un sens interdit en entrée de section,
- une interdiction de stationner sur la portion de voirie concernée par le double sens (sur 50m environ),
- l'implantation d'un panneau STOP et le marquage au sol associé à l'intersection avec la rue Pasteur,

Votants	19
Pour	4
Contre	13
Abstention	2

Modification signalisation routière à l'intersection de la rue du Vide-gousset et de la rue Pasteur

Afin de casser la vitesse et de sécuriser cette intersection, dans laquelle la visibilité est assez réduite, il est proposé de :

- installer 2 panneaux STOP avec marquage au sol
- installer un panneau « Sens unique » rue de Celloville

Votants	19
Pour	16
Contre	2
Abstention	1

COMMANDE PUBLIQUE

Approbation de l'acte constitutif du Groupement de commandes pour la fourniture d'énergie et services associés en matière d'efficacité énergétique

Le Maire expose :

La Métropole Rouen Normandie (MRN) propose aux communes intéressées de conventionner afin de rejoindre un groupement de commandes dans le cadre des achats d'énergie (électricité et gaz).

Vu la directive européenne n°2009/72/CE du 13 juillet 2009 concernant les règles communes pour le marché intérieur de l'électricité,

Vu la directive européenne n°2009/73/CE du 13 juillet 2009 concernant les règles communes pour le marché intérieur du gaz naturel,

Vu le Code de l'énergie, notamment les articles L.331-1 et suivants et L.441-1 et suivants

Vu La loi n° 2014-344 du 17 mars 2014 relative à la consommation,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les articles L.2113-6 à L.2113-8 du Code de la commande publique,

Par délibération du 28 février 2019, la Métropole Rouen Normandie a constitué un groupement de commande pour l'achat d'énergie et services associés en matière d'efficacité énergétique.

Les besoins identifiés par la Métropole dans le cadre de ce groupement de commande et dont le libre choix est laissé à chacun des membres, sont les suivants :

- Fourniture et acheminement de gaz naturel et services associés,
- Fourniture et acheminement d'électricité et services associés pour les bâtiments,
- Fourniture et acheminement d'électricité et services associés pour les installations :
 - d'éclairage public,
 - de Signalisation Lumineuse Tricolore (SLT),
 - de bornes de recharge pour véhicules électriques,

- Fourniture et acheminement d'énergies autres que l'électricité et le gaz naturel,
- Services en matière d'efficacité énergétique.

Le groupement de commandes évite à chaque collectivité de lancer une consultation individuelle et peut permettre d'obtenir des tarifs préférentiels. Cette démarche s'inscrit dans une logique de simplification administrative et d'optimisation financière.

Il est dans l'intérêt de la commune de BELBEUF d'adhérer à ce groupement de commandes.

Etant précisé qu'eu égard à son expérience, la Métropole Rouen Normandie entend assurer le rôle de coordonnateur de ce groupement pour le compte des membres. A ce titre, la Métropole Rouen Normandie assurera le financement des frais matériels exposés par le groupement, notamment les coûts d'impression, de publicité, de reproduction et, de manière générale, tout ce qui concourt à la passation des marchés publics.

En contrepartie, la Métropole Rouen Normandie sera indemnisée par une participation financière versée par chacun des membres du groupement. La participation financière serait de 0 euros, la commune de BELBEUF étant membre de Métropole Rouen Normandie.

Il appartient à la commune intéressée pour adhérer à ce groupement de commande d'examiner, d'adopter et d'autoriser son exécutif à signer cette convention constitutive du groupement de commandes.

**Au vu de ces éléments et sur proposition de Monsieur le Maire,
le conseil municipal/ après en avoir délibéré :**

Décide d'adhérer au groupement de commandes ayant pour objet l'achat groupé la fourniture d'énergie et services associés en matière d'efficacité énergétique, pour les items cochés dans l'annexe à cette délibération.

Approuve les termes de l'acte constitutif du groupement de commandes pour la fourniture d'énergie et services associés en matière d'efficacité énergétique, annexé à la présente délibération, désignant la Métropole Rouen Normandie en tant que coordonnateur et l'habilitant à signer les marchés, accords-cadres et marchés subséquents issus du groupement de commandes pour le compte de la ville de BELBEUF et ce, sans distinction de procédures ou de montants lorsque les dépenses sont inscrites au budget.

Autorise le Maire à signer la convention constitutive du groupement de commandes ainsi qu'à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération,

S'engage à exécuter, avec la ou les entreprise (s) retenues (s), les marchés, accords-cadres ou marchés subséquents dont la commune de BELBEUF est partie prenante,

Autorise Monsieur le Maire, à transmettre au coordonnateur les données de consommation des sites alimentés dans les énergies souhaitées.

Donne mandat au coordinateur de groupement de commandes pour collecter les données relatives aux sites annexés à la présente délibération auprès du gestionnaire de réseau.

Votants	19
Pour	19
Contre	0
Abstention	0

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h27.

Le Maire,
Léon TAISNE

A large, stylized handwritten signature in black ink, consisting of a large loop followed by a horizontal stroke.

La secrétaire de séance
Ludivine MILLET.

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'LM' with a large loop and a horizontal stroke.